



Gouvernement du Mali
Programme des Nations Unies pour le Développement

Intitulé:	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement et la Promotion du Développement Durable au Mali (PAGEDD)
Effets PNUAD:	Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de services d'énergies alternatives durables et de création d'emplois
Effet Programme Pays:	Les conventions cadres relatives à l'environnement : lutte contre la désertification, préservation de la biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, Convention de Bamako sont opérationnelles
Produits de programme pays escomptés:	La gestion de l'environnement par les secteurs public et privé et en particulier les collectivités locales est renforcée
Partenaires de mise en œuvre :	Points focaux des conventions internationales issues de RIO, groupe PTFs environnement, société civile. Institutions de la République, Collectivités Territoriales, Comité Climat
Parties Responsables :	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA)/Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)

Description

Pour illustrer son engagement dans la protection de l'environnement, le Mali a adhéré à plusieurs conventions internationales ayant trait à l'environnement, ce qui traduisait l'acceptation du pays de mettre en place des instruments juridiques nationaux afin de traduire dans sa propre législation l'esprit et les principes fondamentaux de ces conventions. La législation environnementale actuelle, imprégnée de l'orientation politique et des prescriptions internationales issues des conventions de la génération RIO, connaît une nouvelle dynamique qui s'adapte progressivement au contexte socio-politique aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale.

En juin 2010, le Mali s'est vu confié le rôle de président de la Conférence des Ministres Africains pour l'Environnement avec le mandat de porte parole des pays africains dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. Afin de pouvoir mieux répondre à ces différents engagements, le Gouvernement du Mali a créé en juillet 2010 l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable marquant ainsi sa volonté d'une réelle promotion du Développement Durable.

Le présent document vise à :

- permettre au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement de pouvoir apporter des réponses aux défis auxquels le pays doit faire face dans le domaine des changements climatiques et du Développement durable,
- Contribuer au développement d'un partenariat technique et de qualité devant aboutir à la mobilisation de ressources auprès des différents mécanismes de mise en œuvre des conventions sur l'Environnement
- Contribuer à la prise en compte de l'environnement et des changements climatiques

dans les politiques et stratégies nationales, régionales et locales

- Promouvoir la communication pour un changement de comportement
- Renforcer les capacités de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable pour lui permettre d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des conventions de RIO et autres Accords et Traités (CAT) ratifiés par le Mali en matière d'environnement.

Période du Programme :	2011-2015	Contributeurs	Fonds engagés	Fonds additionnels possibles
Identification Atlas :		PNUD	300 000 USD	2.200.000 USD
Date de démarrage :	Avril 2011	Gouvernement:	300 000 USD	700.000 USD
Date de clôture :	Mars 2015	Autres partenaires :		2.700.000 USD
Réunion CLEP :		Ressources totales:	600.000 USD	5.600.000 USD
Modalités de gestion :	NEX	Total général	6.200.000 USD (en espèce) Gouv. 55 800 000 (en nature)	

Approuvé par le MAECI





9 AVR 2011

Approuvé par le MEA





19 AVR. 2011

Approuvé par le PNUD





I. Approche programme

Les activités du PNUD au Mali sont organisées dans le cadre de quatre programmes thématiques.

Premièrement, le thème **Pauvreté et Croissance Inclusive**, avec un sous-programme axé sur l'appui à la formulation de politiques et de stratégies, ainsi que le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation, et un sous-programme consistant d'interventions 'sur le terrain' pilotes ou autres, et avec l'objectif d'assurer, suite à une phase de démonstration et d'expérimentation, la réplication des approches retenues à plus grande échelle.

Deuxièmement, la thématique de **Gouvernance, Droits Humains et Participation Démocratique**, dont les trois sous-programmes se concentrent respectivement sur le renforcement des institutions ; sur une plus grande connaissance ainsi que mise en œuvre plus efficace – et à tous les niveaux – des droits humains ; et, finalement, sur un approfondissement de la participation démocratique et donc dans la gestion des affaires publiques des citoyens et de la société civile.

Troisièmement, le programme **Environnement**, avec un accent particulier sur l'accompagnement à la mise en œuvre des Conventions internationales issues de RIO ainsi que des activités permettant un impact réel en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Quatrièmement, un programme **Sécurité Humaine, Paix et Développement**, axé sur les régions fragiles, et ayant comme objectif de contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à la consolidation de la paix, la prévention de conflits et le développement durable dans ces régions.

Finalement, le portefeuille contient deux programmes transversaux, orientés respectivement vers la Mobilisation et la Gestion de l'Aide et vers le Renforcement des Capacités, la Gestion et le Partage des Connaissances, et les Services d'Appui à l'Efficacité des Projets.

Dans chacun de ces quatre programmes et sous-programmes, une 'approche programme' est adoptée, dont les caractéristiques principales sont :

- approche sectorielle ou thématique ;
- ancrage efficace dans les politiques, stratégies et programmes nationaux ;
- intégration du projet 'programme' dans la programmation des groupes sectoriels ou thématiques, permettant ainsi le développement de programmes conjoints et l'élargissement des partenariats;
- définition claire des objectifs, résultats et indicateurs par rapport auxquels le programme sera évalué ;
- spécification des principaux domaines d'intervention ;
- par contre, flexibilité, lors de l'écriture du projet-programme, quant aux activités à entreprendre, encourageant ainsi une programmation continue et recherchant les opportunités offrant le plus grand potentiel d'impact par rapport aux résultats et objectifs définis ;
- Encouragement, à travers une programmation continue et l'utilisation de budgets indicatifs, d'une gestion axée résolument sur les résultats.

II. Description de la problématique

La constitution du Mali de 1992 stipule en son article 15: « **Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie est un devoir pour tous et pour l'État** ».

A l'image de plusieurs autres pays du Sahel, le Mali a adopté les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992. Depuis la CNUED, un nombre important de textes nationaux et internationaux régissant l'environnement et les ressources naturelles ont également été signés et ratifiés par le Mali.

Face aux enjeux environnementaux et au rythme élevé de la dégradation des ressources naturelles, le Gouvernement a adopté en Août 1998 une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE). L'objectif visé par la PNPE est de pérenniser les ressources naturelles et améliorer le cadre de vie en vue de la réduction de la pauvreté.

Le CRCRP 2007-2011 aborde les domaines clés de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et des autres aspects assimilés comme l'Habitat, le Foncier et l'Assainissement. Mais ces composantes ont fait beaucoup plus l'objet d'une description que d'une approche analytique définissant des stratégies propices au développement durable. Par ailleurs, les stratégies, politiques et plans nationaux, n'incluent pas des mesures d'appréciation des impacts des changements climatiques au Mali et ne considèrent pas la réduction des risques des changements climatiques et de gestion de ces risques comme une priorité ou même comme une considération principale.

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales, en tant que premiers responsables de la mise en œuvre des plans locaux de développement économiques, sociaux et culturels, doivent être pleinement capables de gérer durablement leurs ressources naturelles et d'y insérer la problématique des changements climatiques.

Aujourd'hui, les changements climatiques viennent aggraver la précarité de pays comme le Mali avec des effets négatifs directs sur les populations et leur qualité de vie et sur les ressources naturelles.

Selon une étude d'évaluation récente sur les coûts et dommages environnementaux exprimés en % du PIB, on peut noter une diminution très significative du PIB de -20,9 à -26,5 % en raison de la dégradation de l'environnement.

Selon cette évaluation, les Coûts des Dommages environnementaux et des Inefficiences (CDI) dans l'utilisation des ressources naturelles, des matières et des intrants énergétiques représentent au Mali 21,3 % du PIB, soit plus de 680 milliards FCFA (ou près de 1,3 milliard US\$). Formulés en d'autres termes, sur 100 FCFA produits au Mali chaque année, près de 21 F CFA « disparaissent » sous forme de dommages environnementaux (source Rapport sur l'Evaluation économique de la gestion environnementale au Mali ;coûts et bénéfices).

En créant en juillet 2010, l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable, le Gouvernement malien a marqué sa volonté d'améliorer la gouvernance environnementale notamment dans les domaines de la lutte contre les changements

climatiques, de l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les stratégies et politiques de développement et de la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement et la prise en compte effective des exigences du Développement Durable à savoir l'intégrité écologique, la rentabilité économique et l'acceptation sociale de toutes les initiatives.

Au niveau international, la COP16 de Cancun sur les Changements Climatiques a permis de faire un pas décisif en jetant les bases de deux nouveaux instruments pour les pays en développement dans le cadre de l'adaptation. Il s'agit de la création d'un fonds vert ainsi que la création d'un accord cadre sur les mécanismes de soutien aux pays fournissant des efforts en matière de lutte contre la déforestation REDD+.

Tenant compte de ce contexte national et international, le Mali doit faire face à plusieurs défis majeurs que l'on peut résumer ainsi :

- l'insuffisance de connaissance au niveau de toutes les catégories d'acteurs (services techniques, société civile, Institutions de la République, collectivités territoriales, secteur privé) des questions relatives à la gestion de l'environnement et du développement durable;
- la faible prise en compte de la dégradation accélérée des ressources naturelles comme un handicap majeur à la lutte contre la pauvreté dans le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2007/ 2011;
- la non intégration de la dimension environnement aussi bien dans les projets et programmes (industrie, mines, artisanat ...) que dans les politiques et stratégies sectorielles de développement au niveau national, régional et local;
- la faible restitution des résultats des COP à différents niveaux;
- l'absence d'une stratégie de communication au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement devant favoriser un changement de comportement;
- faible capacité de négociation et de mobilisation des ressources financières auprès des différents mécanismes de mise en œuvre des conventions sur l'Environnement;
- la faiblesse des capacités de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable ne lui permettant pas d'assurer de manière effective et efficace la coordination et le suivi de la mise en œuvre des conventions de RIO et autres Accords et Traités (CAT) ratifiés par le Mali en matière d'environnement.

III. Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif global du programme est de contribuer à la promotion du Développement Durable et à une meilleure prise en compte de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier dans les Politiques, Programmes et Projets de développement.

- a) Une prise en compte effective de l'Environnement et du Changement Climatique dans les politiques et stratégies au niveau national, régional et local (CSCR/PDESC/...) et dans les projets/programmes sectoriels est assurée.

Indicateurs de résultats :

- Le guide méthodologique pour l'intégration des changements climatiques dans les PDESC élaboré et diffusé
- Au moins 2 communes de deux régions pilotes ont intégré la dimension environnement et les changements climatiques dans leurs PDSEC
- Nombre de sessions de formation suivies sur l'Evaluation Environnementale Stratégique
- Le CSCR 2012 – 2016 reflète une analyse profonde des défis environnementaux, et des stratégies et résultats transversaux et sectoriels liés à l'environnement.

b) Les questions environnementales sont mieux appropriées par les instances décisionnelles (Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités,) la société civile, le secteur judiciaire...):

Indicateurs de résultat :

- Au moins 40 % des députés et 20% des élus locaux sont informés et formés
- Au moins 25% des ONGs actives dans l'environnement et des membres de l'Association des Municipalités du Mali (AMM) sont formés et informés.
- Au moins deux initiatives parlementaires par année (conférence débat, questions parlementaires, propositions de loi...)

c) Une culture de communication/plaidoyer en faveur de l'environnement / du développement durable pour un changement de comportement est promue

Indicateurs de résultats :

- Le document de stratégie nationale validé
- Le nombre d'initiatives relatives à l'environnement produites dans la presse et à la télévision
- Au moins 40% des députés ont une bonne compréhension des questions environnementales.

d) Un mécanisme de partenariat et de mobilisation des ressources internes et externes à travers un portefeuille environnement et changement climatique est mis en place et opérationnalisé

Indicateurs de résultats :

- Le document de stratégie nationale de mobilisation des ressources validé
- Un mécanisme de fonds commun mis en place
- Un document Fast Start (démarrage rapide) élaboré et validé.

e) L'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) dispose de plus grandes capacités de coordination et de suivi des Conventions de RIO et des autres CAT

Indicateurs de résultats :

- La carte sur les changements climatiques élaborée
- La stratégie et le plan d'action sur les changements climatiques élaborés et validés
- Un dialogue politique entre le gouvernement et les parties prenantes instauré
- Le document de stratégie nationale de développement durable validé
- Un plan de travail 2011 2015 élaboré et validé.

IV. Principaux domaines d'intervention

Les principaux domaines d'interventions et activités génériques ci-dessous, sont identifiées et retenues par rapport aux résultats et objectifs du projet. Dans le chapitre suivant, sont détaillés des premières activités déjà définies dans chacun des domaines d'intervention. Ces activités ne sont pas l'ensemble des activités du projet, mais seulement celles déjà définies lors de la formulation. Ces dernières ne peuvent pas absorber les budgets déjà engagés. Des activités additionnelles seront définies (et les budgets nécessaires engagés) durant toute la durée du projet, en consultation entre l'Agence d'Exécution et le PNUD et en sélectionnant les activités ayant le plus grand potentiel d'impact par rapport aux objectifs du projet et les résultats escomptés.

Résultat 1 : La prise en compte des Changements Climatiques dans les politiques et stratégies de développement est assurée aux niveaux national, régional et local

Données de base :

Le contexte actuel de la gouvernance environnementale au Mali est caractérisé par une très faible prise en compte de la dimension environnement dans les politiques et stratégies de développement sectorielles.

Ceci est perceptible, à travers l'absence d'indicateurs environnementaux permettant de suivre et évaluer les impacts des interventions de plusieurs départements ministériels.

Pour corriger cet état de fait, le PAGEDD s'attellera à développer le mainstreaming de l'environnement et à renforcer les capacités des différentes catégories d'acteurs au niveau national, régional et local en matière de gestion de l'environnement.

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes seront conduites :

1.1 Niveau national :

- 1.1.1 : Organiser des sessions de formation sur les changements climatiques.
- 1.1.2 : Elaborer et diffuser un guide méthodologique d'intégration des changements climatiques dans les stratégies de planification.
- 1.1.3 : Organiser des sessions de formation sur l'économie de l'environnement et l'Evaluation Environnementale Stratégique.

1.2. Niveau régional :

- 1.2.1 : Organiser des sessions de formation sur les changements climatiques.
- 1.2.2 : Organiser des sessions de formation sur l'économie de l'environnement et l'Evaluation Environnementale Stratégique

1.3 : Niveau local :

- 1.3.1 : Diffuser des outils de prise en compte de l'environnement et des changements climatiques dans la planification du développement dans deux régions
- 1.3.2 : prise en compte de l'environnement et des changements climatiques dans les PDESC de deux régions du Mali.

Résultat 2 : Le partenariat avec les Institutions de la République (Assemblée nationale, Haut Conseil des Collectivités, Conseil Economique Social et Culturel.), la société civile, les collectivités locales, le secteur judiciaire, le secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques est opérationnel

Données de base :

Avec la mise en œuvre de la décentralisation, le Mali a enregistré une grande diversité d'acteurs intervenant dans la gestion des questions environnementales. Ces différents acteurs agissent sans grande coordination, réduisant du coup l'impact de leurs interventions.

Le PAGEDD vise à corriger cette insuffisance à travers l'instauration d'un partenariat dynamique avec l'ensemble des catégories d'acteurs sous la houlette du MEA à travers l'AEDD. Les activités envisagées sont :

2.1 : organiser des sessions d'information et de sensibilisation avec les Institutions de la République (l'Assemblée Nationale, Haut Conseil des Collectivités, le CESC, Cours et tribunaux) sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban

2.2: organiser 01 session d'information et de sensibilisation de la Société Civile (collectifs d'ONGs, l'Association des Municipalités du Mali) et de la presse sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban

Résultat 3 : les capacités de communication/plaidoyer pour un changement de comportement sont renforcées

Données de base :

L'amélioration de la gestion de l'environnement passe par le changement de comportement des citoyens individuellement et collectivement. En dépit des nombreux efforts déployés par le MEA et l'ensemble de ses partenaires, ce département ne dispose pas encore d'une stratégie nationale de communication environnementale.

Le PAGEDD s'emploiera à répondre à ce besoin en menant les activités suivantes :

- 3.1 :** Elaborer une Stratégie nationale de communication intégrant la mise en place d'une fiscalité environnementale
- 3.2 :** Organiser un atelier national de validation de la stratégie
- 3.3 :** Organiser des conférences /débats télévisés sur l'Environnement et le Développement Durable
- 3.4 :** Contribuer à la quinzaine de l'environnement et au Sommet Africain sur le Développement Durable.

Résultat 4 : Un portefeuille environnement est développé et mis en œuvre

Données de base :

Le mode de financement actuel de l'environnement au Mali est basé sur les fonds d'origine diverse et éparpillé au sein des différents départements ministériels. Cet état de fait entraîne une faible lisibilité dans les efforts fournis par les différents acteurs dans le cadre de la recherche et la mobilisation des financements. Il est la conséquence de l'absence d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources en faveur de l'environnement et du développement durable.

Tout en s'inscrivant en droite ligne de la « **Déclaration de Paris** » sur l'aide publique au développement, le PAGEDD s'attellera à mettre en place un portefeuille unique destiné à la centralisation et à la répartition judicieuse des différents fonds.

Ce portefeuille qui pourra être alimenté, entre autres, par les recettes d'une fiscalité environnementale, fonctionnera autour d'un guichet unique. Les principales activités à réaliser sont les suivantes :

- 4.1 :** Elaborer une stratégie définissant les modalités de mise en place et de fonctionnement du portefeuille Environnement ;
- 4.2 :** Organiser un atelier national de validation de la stratégie nationale de mobilisation des ressources. ;
- 4.3 :** Produire un programme national de lutte contre les changements climatiques 2011-2013 éligible au Fast Start (démarrage rapide) ;
- 4.4** Elaborer un document de projet éligible au fonds STAR du FEM dans le cadre de la Gestion Durable des Terres (GDT) et incluant les thématiques Changements climatiques et diversité biologique et des actions à la base avec les communautés (PMF/FEM).

Résultat 5 : Les capacités de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de conventions de RIO et autres Accords et Traités (CAT) ratifiés par le Mali en matière d'environnement sont renforcées.

Données de base :

Afin de réaliser ses missions, l'AEDD a un besoin crucial de renforcement de ses capacités techniques et organisationnelles. Pour ce faire, le PAGEDD interviendra dans la formation technique des cadres de l'AEDD et le renforcement de ses capacités de coordination. A cet effet, les activités prévues sont :

5.1 : Appuyer l'AEDD dans l'organisation et la mise en place d'un système de suivi évaluation des interventions en gestion de l'environnement et du Développement Durable

5.2 : Améliorer les connaissances de l'AEDD sur les activités existantes et planifiées de réponses aux effets des changements climatiques, à travers la production d'une carte

5.3 : Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale et un plan d'action en matière de changement climatique ;

5.4 : Produire un plan de travail annuel axé sur les résultats.

VI. Résultats activités et produits par domaine d'intervention (activités période 2011- 2012)

Domaine 1	Résultat	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Coûts estimatifs	Responsable
La prise en compte de l'environnement et des Changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement aux niveaux national, régional et local	La prise en compte de l'environnement dans les politiques et stratégies de développement est assurée aux niveaux national, régional et local	National Organiser 01 session de formation sur les changements climatiques.	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	6 000 000	PNUD
		Elaborer et diffuser un guide méthodologique d'intégration des changements climatiques dans la planification à tous les niveaux.	Le guide est disponible et est distribué	Le nombre de guides distribués La liste des bénéficiaires	8 000 000	Gouvernement
		Organiser 01 session de formation sur l'économie de l'environnement.	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	4 000 000	PNUD
		Organiser 02 sessions de formations sur l'Evaluation Environnementale Stratégique	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	8 000 000	Gouvernement
		Régional : Organiser 02 sessions de formation sur les changements climatiques.	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	8 000 000	PNUD
		Organiser 02 sessions de formations sur l'Evaluation Environnementale Stratégique	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	8 000 000	PNUD
		Niveau local : Diffuser des outils de prise en compte des changements climatiques dans la planification du développement dans deux régions Financer deux activités inscrites	Nbre de communes des deux régions pilotes ayant intégré les changements climatiques dans leurs PDSEC Documents de Projets	Le guide diffusé Les PDSEC intégrant les CC des deux régions élaborées Projets réalisés dans deux régions	10 000 000 15000000	Gouvernement PNUD
TOTAL			67 000 000 FCFA			

Domaine 2	Résultat	Activités	Indicateurs	Source de vérifications	Coûts estimatifs	Responsable
la promotion du partenariat et du Développement Durable avec l'ensemble des acteurs nationaux (Institutions de la République, Société civile, secteur privé, collectivités territoriales,) les partenaires techniques et financiers	Le partenariat avec les Institutions de la République (Assemblée nationale, Haut Conseil des Collectivités, Conseil Economique Social et Culturel.), la société civile, les collectivités locales, le secteur judiciaire, le secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques est opérationnel	organiser 01 session d'information et de sensibilisation de l'Assemblée Nationale sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban	Le taux de participation des députés	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	5 000 000	PNUD
		organiser 01 session d'information et de sensibilisation avec le Haut Conseil des Collectivités territoriales sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban	Le taux de participation des membres du HCC	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	5 000 000	PNUD
		Organiser 01 session d'information et de sensibilisation des magistrats sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	5 000 000	PNUD
		Organiser 01 session d'information et de sensibilisation des membres de l'AMM magistrats sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	5 000 000	Gouvernement
		Organiser 01 session d'information et de sensibilisation des collectifs des ONG et de la presse magistrats sur les enjeux environnementaux/restitution de Cancun/préparatifs Durban	Le taux de participation des différentes cibles	Le rapport d'atelier La liste des participants Les thèmes de la session	5 000 000	Gouvernement
TOTAL			25 000 000 FCFA			

Domaine 3	Résultat	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Coûts estimatifs	Responsable
Le développement des capacités de communication /plaidoyer pour un changement de comportement	les capacités de communication/plaidoyer pour un changement de comportement sont renforcées	Elaborer une Stratégie nationale de communication intégrant la mise en place d'une fiscalité environnementale	Le document de stratégie validé		7 000 000	Gouvernement
		Organiser un atelier national de validation de la stratégie	Nbre d'atelier		4 000 000	Gouvernement
		Contribuer à la quinzaine de l'environnement	Nbre d'activités		10 000 000	PNUD
		Produire et diffuser 10 messages d'information et de sensibilisation sur les Changements Climatiques à travers les radios de proximité	Nbre de messages diffusés Nbre d'organes de presse parties-prenantes		5 000 000	PNUD
		Organiser 02 débats télévisés sur le développement durable	Nbre de débat		4 787 500	Gouvernement
		Organiser 02 conférences débats sur l'Environnement et le Développement Durable avec 1 Faculté et 1 Ecole Supérieure	Nbre de conférence		1 500 000	Gouvernement
TOTAL					32 287 500 FCFA	

Domaine 4	Résultat	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Coûts estimatifs	Responsable
la mise en place d'un portefeuille environnement et changement climatique	Un portefeuille environnement est développé et mis en œuvre	Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de restitution de Cancun	Nombre de rencontres de suivi nombre de recommandations suivies	Les Compte Rendu de réunion	50 000	PNUD
		Elaborer une stratégie nationale de mobilisation des ressources	Le document de stratégie validé	Le rapport d'atelier	5 000 000	Gouvernement
		Organiser un atelier national de validation de la stratégie nationale de mobilisation des ressources	Le taux de participation des parties prenantes	Le rapport d'atelier	4 000 000	Gouvernement
		Produire un programme national de lutte contre les changements climatiques 2011- 2013 éligible au Fast Start	Le document de programme validé	Le rapport de mission Le rapport de l'étude	5 000 000	PNUD
		Elaborer un document de projet éligible au fonds STAR du FEM dans le cadre de la Gestion Durable des Terres (GDT) et incluant les thématiques Changement climatique et diversité biologique et des actions à la base avec les communautés (PMF/FEM)	25% des fonds STAR	Le document de projet	PM	PNUD
TOTAL			14 050 000 FCFA			

Domaine 5	Résultat	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Coûts estimatifs	Responsable
Le renforcement des capacités de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de conventions de RIO et autres Accords et Traités (CAT) ratifiés par le Mali en matière d'environnement	Les capacités de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de conventions de RIO et autres Accords et Traités (CAT) ratifiés par le Mali en matière d'environnement, sont renforcées.	Organiser un atelier d'évaluation à mi parcours des recommandations de la COP15 16 ainsi que les préparatifs de la COP17 sur les changements climatiques indicateur	Nombre de recommandations mises en œuvre	Rapport atelier	3 000 000	PNUD
		Organiser 01 voyage d'études et d'échange d'expérience en Ethiopie		Rapport de mission	10 000 000	
		Assurer la prise en charge de la participation de deux personnes à la COP 17 Durban (Afrique du Sud)	Nombre de personnes	Rapport de mission	12 000 000	PNUD
		Organiser 02 sessions de formation à l'attention des cadres de l'AEDD et de leurs partenaires sur l'Evaluation Environnementale Stratégique et l'Economie de l'Environnement.	Nombre de sessions	Rapport d'atelier Les thèmes des sessions	1 000 000	PNUD
		Appuyer l'AEDD dans l'organisation et la mise en place d'un système de suivi évaluation des interventions en gestion de l'environnement et du Développement Durable	Le mécanisme de suivi évaluation effectif	Le rapport de l'étude Le rapport de validation du mécanisme proposé	10300 000	Gouvernement
		Améliorer les connaissances de l'AEDD sur les activités existantes et planifiées de réponses aux effets des changements climatiques, à travers la production d'une carte	Le projet de carte	Le rapport de mission et le draft de la carte	1 500 000	PNUD
		Valider avec les partenaires la carte réalisée	La carte validée	Le rapport d'atelier	1 500 000	PNUD
		Mettre à la disposition de l'AEDD une assistance technique ponctuelle pour l'élaboration fast start	Tdr expert international	Le contrat de prestation de service	5.000.000	PNUD
		Recruter deux experts (mobilisation des ressources et suivi évaluation)	TDR	Le contrat de prestation de services	16800 000	PNUD

		Recruter un assistant administratif et financier			7.200.000	
		Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale et un plan d'action en matière de changement climatique	Le document de stratégie	Les compte rendus des réunions de suivi Le rapport d'atelier	PM	PNUD
		Elaborer une stratégie nationale de développement durable	Le draft de la stratégie	Les comptes rendus des réunions de suivi Le rapport d'atelier	5 000 000	PNUD
		Valider le document de stratégie nationale de développement durable	Le document de stratégie	Le rapport d'atelier	3 000 000	PNUD
		Contribuer à l'organisation et à la tenue du Forum Africain sur le Développement Durable	Nombre de réunions Nombre de concertations régionales animées	Les comptes rendus des missions régionales Le protocole d'accord de partenariat	20 000 000	PNUD
		Produire un plan de travail annuel axé sur les résultats	Le document du plan	Le plan d'opération annuel	PM	PNUD
		Elaborer un document de projet éligible au fonds STAR du FEM dans le cadre de la Gestion Durable des Terres (GDT) et incluant les thématiques Changement climatique et diversité biologique et des actions à la base avec les communautés (PMF/FEM)	Le document de projet élaboré et validé	Le document	PM	PNUD
		Equiper l'AEDD en outils informatiques	3 ordinateurs et imprimantes disponibles	3 ordinateurs et imprimantes	5 000 000	PNUD
		Donner un appui institutionnel à l'AEDD	Personnes ressources disponibles	Le personnel	20 000 000	Gouvernement
TOTAL			141100 000 FCFA			

TOTAL GENERAL: 279 437 500 FCFA

VII. Cibles pour la première année : avril 2011 – mars 2012

Cibles	2011			2012
	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre
Contribuer au verdissement CSCRП et à la prise en compte des CC dans 2 PDESC				
Contribuer à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action sur les changements climatiques				
Elaborer le document de projet Fast Start (démarrage rapide)				
Réaliser l'étude sur la cartographie des actions en cours et/ou planifiées dans le cadre des changements climatiques				
Elaborer une base de données sur le partenariat actuel et potentiel en matière d'environnement et changements climatiques				
Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources				
Recruter un expert international et un expert en mobilisation des ressources				
Recruter un assistant administratif et financier				

Organiser des rencontres régulières, point des recommandations de l'atelier post Cancun et préparatifs de la COP17/ Durban Elaborer le document de projet FEM/STAR				
Elaborer un plan de travail AEDD 2012 2015 axé sur les résultats				
Mettre en place le fonds environnement avec les partenaires				
Organiser une session de formation avec la société civile et la presse				
Organiser la visite d'échanges sur le Fonds Environnement				

VIII. Stratégie de mise en œuvre

Le présent programme consacré à la première phase de cette option mettra l'accent sur les priorités à court terme. Il marque ainsi la première étape d'une approche programme permettant de donner à la gouvernance environnementale une plus grande lisibilité dans le développement durable du Mali.

Les interventions sur le moyen et long terme pour une gestion durable de l'environnement, feront l'objet d'un document complémentaire qui sera discuté au fur et à mesure avec les partenaires

Sa mise en œuvre sera articulée autour de :

- la concertation avec les bénéficiaires cibles,
- le développement de la synergie et de la complémentarité avec d'autres initiatives similaires,
- l'implication et la responsabilisation des structures techniques du MEA conformément à leurs missions,
- la synergie et collaboration avec les autres services techniques, les Institutions de la République, les partenaires techniques, la société civile, le Comité Climat ...etc.

Compte tenu de l'importance du partenariat dans les missions de l'AEDD et du caractère transversal du projet, une attention particulière sera attachée à cette thématique tout au long de la mise en œuvre des activités.

De manière spécifique, des synergies seront développées avec les projets « Initiative d'accélération des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables du PNSA » et « Amélioration de la capacité d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques dans le secteur agricole du Mali ».

IX. Cadre Juridique

Le programme est une initiative s'inscrivant dans le cadre de l'exécution nationale du programme de coopération Mali /PNUD. A ce titre il sera mis en œuvre selon les arrangements ci-après :

A. Arrangements Institutionnels

Le programme sera exécuté conformément aux règles et procédures d'Exécution nationale (NEX) par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) à travers l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD). Il sera logé au sein l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable. Il sera géré selon les principes et méthodes axés sur les résultats et conformément aux procédures d'exécution nationale. Le Directeur Général de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable est le responsable du Programme

Les services techniques du MEA et d'autres ministères, ainsi que les collectivités territoriales demeurent acteurs, bénéficiaires et partenaires de l'Agence.

Pour renforcer ce partenariat, il sera mis en place sous la présidence du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement , un Comité de Pilotage .Cet organe comprendra un représentant de la société civile, un représentant de l'Association des Municipalités du Mali (AMM) ,un représentant du Haut Conseil des Collectivités, un représentant du Comité Climat, un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) , un représentant du PNUD, un représentant de l'Assemblée Nationale , un représentant du Ministère de l'Agriculture. Ce Comité se réunira une fois par semestre pour approuver le rapport d'activités et le plan de travail du projet et passera en revue le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les contraintes et opportunités qui seront identifiées. Le Comité de Pilotage pourra, en cas de besoin, tenir des réunions extraordinaires.

Le Gouvernement dotera le projet de l'espace de travail nécessaire, et des facilités qui l'accompagnent au titre de sa contribution en nature. Il versera annuellement la contrepartie financière consentie sur la base du protocole d'accord signé entre le Gouvernement et le PNUD.

Les ressources du projet seront mises à disposition conformément aux procédures harmonisées de transfert des fonds (HACT) : utilisation du formulaire FACE (Autorisation de financement et confirmation des dépenses) par les partenaires nationaux d'exécution. Sont autorisés à valider le formulaire FACE, le Directeur national du projet ou son suppléant, et / ou le Coordonnateur national (le cas échéant) du projet par délégation de pouvoir. Un compte bancaire spécifique sera ouvert pour recevoir les fonds. Le compte sera géré selon le principe de la double signature, et les signataires seront notifiés au PNUD.

La mise en œuvre sera coordonnée par le Directeur Général de l'Agence avec un appui en personnel comprenant :

- Un expert en suivi - évaluation,
- Un assistant administratif et financier,
- Un (e) expert en mobilisation des ressources/partenariats,
- Un chauffeur,
- Un (e) secrétaire.

L'ensemble du personnel sera rémunéré sur le budget du PNUD, à l'exception du personnel d'appui (secrétaire /chauffeur) qui sera pris en charge sur les fonds de la contrepartie nationale

B. Cadre de suivi et d'évaluation

Conformément à la programmation des politiques et des procédures décrites dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera évalué de la manière suivante :

Dans le Cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de la qualité doit enregistrer les progrès vers la réalisation de résultats clés, reposant sur des critères de qualité et méthodes de capture de gestion de la qualité dans le tableau ci-dessous ;
- Un numéro doit être activé dans Atlas et mis à jour par le gestionnaire du projet afin de faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou des demandes de changement ;
- Sur la base de l'analyse initiale des risques présentés, un risque bord doit être activé dans Atlas et régulièrement mis à jour par l'examen de l'environnement externe qui pourrait affecter la réalisation du projet ;
- Sur la base des informations enregistrées dans Atlas, un rapport sur l'état d'avancement trimestriel du projet doit être élaboré en utilisant le format standard de rapport.
- Un cadre de leçons apprises doit être activé et mis à jour régulièrement pour assurer la formation continue et l'adaptation au sein de l'organisation et aussi pour faciliter la rédaction du rapport sur les leçons apprises en fin de projet.
- Un plan de suivi sera activé et mis à jour dans ATLAS pour suivre les principales actions.

Sur une base annuelle

- **Rapport de la revue annuelle.** Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur du projet. Ce rapport sera conforme aux normes établies dans ATLAS. Il couvrira les activités annuelles avec des informations mises à jour ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles préalablement définis.
- **Une revue annuelle de projet.** Basée sur le rapport ci-dessus, la revue annuelle de projet sera conduite à peu près pendant le quatrième trimestre pour évaluer l'état de mise en œuvre du projet et pour élaborer le plan de travail pour l'année suivante. Lors de la dernière année, cette revue servira d'évaluation finale. La revue examinera dans quelle mesure des progrès ont été réalisés dans l'atteinte des résultats et dans quelle mesure ces progrès sont cohérents par rapport aux objectifs spécifiques.

X. Perspectives

La conception et la mise en œuvre de ce projet répondent au besoin de renforcement des capacités de l'AEDD à court terme. L'atteinte des objectifs visés devrait constituer une base solide d'une part pour la consolidation des acquis et d'autre part pour la mise en commun d'initiatives multi bailleurs et multi acteurs.

A moyen terme, le renforcement des capacités de l'AEDD devrait permettre au MEA de proposer au Gouvernement du Mali un mécanisme de mise en place et de fonctionnement d'un fonds commun au service de la gouvernance environnementale.

A long terme, le mainstreaming de l'environnement et du développement durable dans les politiques et stratégies sectorielles sera effectif.

XI. CADRE LEGAL

Le présent document ainsi que le plan d'actions du cadre de coopération (CPAP) signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est inclus pour référence, constitue un Document de Projet au sens défini par l'accord de base et toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

Conformément à l'article III de l'Accord de Base, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'agence d'exécution, de son personnel, de ses biens et des propriétés du PNUD incombe à l'agent d'exécution.

L'agent d'exécution doit :

- a) mettre en place et maintenir un plan de sécurité approprié compte tenu de la situation sécuritaire dans le pays ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité des agents de mise en œuvre du projet ainsi que la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été mis en place et de proposer des modifications si nécessaires. Le défaut d'établissement et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessus sera considéré comme une violation du présent accord.

L'agence d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds du PNUD, reçu en vertu du présent document, ne soit utilisé pour fournir un appui à des individus ou entités associés au terrorisme, et que les destinataires des sommes éventuellement fournies par le PNUD n'apparaissent pas sur la liste établie par le Conseil de Sécurité sur la base de la Résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée sur le site suivant :

<http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>

Cette disposition doit être introduite dans tous les contrats de sous-traitance ou de d'accords conclus dans le cadre de ce document de projet

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AMM	Association des Municipalités du Mali
ATLAS	Logiciel de Gestion Intégrée
CAT	Conventions Accords et Traités
CC	Changements Climatiques
CDI	Cadre de Développement Institutionnel
CESC	Conseil Economique Social et culturel
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
CLEP	Comité Local d'Examen de Projet
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COP16	Conférence des Parties n°16
CSCR	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FACE	Autorisation de financement et confirmation des dépenses
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
HACT	Procédures harmonisées de transfert des fonds
HCC	Haut Conseil des Collectivités
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
NEX	Procédures d'Exécution Nationale
ONGs	Organisation Non Gouvernementale
PAGEDD	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement et la Promotion du Développement Durable au Mali
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Pour Mémoire
PMF/FEM	Programme de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
STAR	Système Transparent d'Allocation des Ressources